



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 24 Juin 2025

A 18h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	15
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI, GREFF, PIERLOT,
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT,

Absents avant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, NISI procuration CABIROL, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à MANZANO

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2025 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

34) Numérotation nouvelle habitation (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du projet de vente d'un terrain communal situé dans le lotissement Les Grandes Tournailles au Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide d'affecter le n° 29 Bis au terrain situé dans le lotissement Les Grandes Tournailles.

Publication
24/06/2025

Dépôt en
Préfecture
24/06/2025

Affichage
24/06/2025

Convocation
10/06/2025

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 24 Juin 2025

A 18h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	15
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI, GREFF, PIERLOT,
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, NISI procuration CABIROL, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à MANZANO

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2025 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

35) Approbation de l'attribution d'un Fonds de Concours Métropolitain (rapporteur P. MANZANO)

Publication
24/06/2025

La présente délibération a pour objet d'approuver le Fonds de Concours de la Métropole pour le projet d'« Amélioration énergétique et aménagement d'un périscolaire au sein de la salle polyvalente ».

Dépôt en
Préfecture
24/06/2025

L'article L.5214-16-V du code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des Fonds de Concours peuvent être versés entre EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseil municipaux concernés.

Affichage
24/06/2025

La commission d'attribution des Fonds de Concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 13 juin 2025 a rendu un avis positif pour l'attribution d'un Fonds de Concours pour ce projet, pour un montant de 74 571 €.

Convocation
10/06/2025

Le conseil municipal,

Après cet exposé et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de Fonds de Concours,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour la période de 2021-2026,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 5 février 2024 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours et création d'un Fonds Vert métropolitain



Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS RESERVE d'une délibération du Conseil Métropolitain attribuant un Fonds de Concours dans les mêmes conditions,

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte l'attribution d'un Fonds de Concours pour le projet d'« Amélioration énergétique et aménagement d'un périscolaire au sein de la salle polyvalente » pour un montant de 74 571 €.
- Accepte le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours adopté par la Métropole ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

Le Maire,
Philippe MANZANO



Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 24 Juin 2025

A 18h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	15
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI, GREFF, PIERLOT,
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, NISI procuration CABIROL, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à MANZANO

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2025 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

36) Subvention M.J.C Festival de Blues 2025 (rapporteur F. PIERRON)

Publication
24/06/2025

Dépôt en
Préfecture
24/06/2025

Affichage
24/06/2025

Convocation
10/06/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de 6 000 € à la M.J.C MECLEUVES pour l'organisation du festival « Mécleuves, Terre de Blues » 2025.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 24 Juin 2025

A 18h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	15
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI, GREFF, PIERLOT,
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, NISI procuration CABIROL, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à MANZANO

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2025 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

37) Subvention du Val Saint Pierre Athlétisme (rapporteur F. PIERRON)

Publication
24/06/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de 800 € TTC à la M.J.C Mécleuves pour le renouvellement des tenues des athlètes du Val Saint Pierre Athlétisme.

Dépôt en
Préfecture
24/06/2025

Affichage
24/06/2025

Convocation
10/06/2025

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO





Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2025

A 18h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	15
absents	4
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI, GREFF, PIERLOT,
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT, REINSCH

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, NISI procuration CABIROL, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à MANZANO

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2025 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

38) Subvention micro-projets (rapporteur P. MANZANO)

Publication
24/06/2025

Le conseil municipal prend connaissance de la possibilité d'obtenir des subventions pour des micro-projets.

Dépôt en
Préfecture
24/06/2025

Le conseil municipal, après délibération :
- Autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention pour des micro-projets.

Affichage
24/06/2025

Convocation
10/06/2025

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO





Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2025

A 18h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	15
absents	3
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI, GREFF, PIERLOT,

Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT, REINSCH

Absents avant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, NISI procuration CABIROL, COLLIGNON procuration à BEUGUEHO

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2025 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

39) Achat de tablettes numériques école maternelle (rapporteur P. MANZANO)

Publication
24/06/2025

Le conseil municipal prend connaissance du projet d'équiper l'école maternelle du Lanceumont en tablettes numériques.

Dépôt en
Préfecture
24/06/2025

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte de régler la facture de la société BOULANGER d'un montant de 1 279.92 € TTC concernant l'achat de tablettes numériques pour l'école maternelle du Lanceumont
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler la facture correspondante.

Affichage
24/06/2025

Convocation
10/06/2025

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO



